

CIRCULAIRE DE RENTREE aux PARENTS

En ce jour de rentrée, 203 enfants ont repris le chemin de l'école élémentaire. Ils se répartissent de la manière suivante dans les différentes classes :

- CP de 21 élèves de Madame Valérie FAYET
- CP de 19 élèves de Madame Edith HIRSCH
- CE1 de 27 élèves de Madame Marie-Hélène KUMPF
- CE1-CE2 de 26 élèves de Madame Isabelle PELTIER-LEMARCHAND
- CE2 de 27 élèves de Madame Florence CHRITIN (lundi et mardi)
et Madame Lucie LEGROS (jeudi et vendredi)
- CM1 de 25 élèves de Monsieur Jean-Georges WEBER (jeudi et vendredi)
et de Madame Lucie LEGROS (lundi et mardi)
- CM1-CM2 de 25 élèves de Madame Jennifer MORVILLE
- CM2 de 25 élèves de Madame Michèle SCHMITT
- CLIS de 8 élèves de Madame Rachel DREOSTO

Madame Hélène FELDEN complète l'équipe d'enseignants : elle est prête à remplacer les professeurs en congés du secteur.

Le poste d'Emploi de Vie Scolaire (aide dans différentes tâches administratives et éducatives) est occupée par Madame PERRIN Joëlle.

Le **R.A.S.E.D** (réseau d'aide aux enfants en difficulté) de notre secteur est constitué de :

◊ Madame Marie BECKRICH, titulaire du poste de rééducatrice, que vous pouvez contacter en cas de besoin au 03 88 89 65 12

◊ Monsieur Jean-Thomas WOLF, psychologue scolaire, a son bureau au premier étage de notre école et se tient à votre disposition sur rendez-vous. (tél : 03 88 91 71 24)

Nous comptons sur votre soutien et la bonne volonté de vos enfants afin de créer les conditions nécessaires pour réussir dans les apprentissages.

1. Rappel des horaires de l'école :

(Pas de modification des heures d'entrée et de sortie cf. compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17.06.2008)

	Entrée dans la cour	Entrée en classe	Sortie
Matin	7H45	7H55	11H50
Après-midi	13H45	13H55	16H00

Les enfants ne peuvent pas entrer dans la cour avant.

2. Fiche de renseignements :

Je vous remercie de relire scrupuleusement la fiche individuelle de votre (vos) enfant(s) et de modifier les renseignements inexacts avec un stylo d'une autre couleur.

Une fiche vierge est à remplir et à remettre le plus rapidement possible à l'Ecole pour les nouveaux élèves inscrits (CP notamment).

3. Assurance scolaire :

Il est important que votre enfant soit correctement assuré (individuelle accident ET responsabilité civile) : merci de faire parvenir à l'école une attestation ou une photocopie de celle-ci.

4. Elections aux Comité des Parents d'élèves :

Les Parents intéressés par une éventuelle candidature au Comité des Parents d'élèves sont invités dès à présent à se manifester auprès du directeur.

5. Réunions d'information :

Chaque enseignant recevra les parents des élèves de sa classe pour une réunion d'information.

Le mode de fonctionnement, les différents projets de classe serviront de support à des échanges nécessaires pour poser des bases saines et essentielles à notre mission commune : l'éducation de vos enfants.

↳ Dates et horaires des réunions :

- **Vendredi, 11 septembre à 17h30 :** Mme PELTIER-LEMARCHAND (CE1/CE2)
- **Vendredi, 11 septembre à 18h :** Mmes SCHMITT (CM2), MORVILLE (CM1/2) et DREOSTO (CLIS)
- **Mardi, 15 septembre à 17h30 :** Mmes HIRSCH et FAYET (les deux CP) et M. WEBER/Mme LEGROS (CM1)
- **Mardi, 22 septembre à 17h30 :** Mmes KÜMPI (CE1) et CHIRTIN/LEGROS (CE2)

Les réunions se tiendront dans les salles de classe respectives.

6. Disponibilité du directeur :

Étant **déchargé le lundi et le mardi**, je vous prie de privilégier ces jours où je serai plus disponible pour vous recevoir.

Si possible, veuillez prendre rendez-vous par téléphone (03.88.91.92.06).

Je vous rappelle que les enseignants de l'école se tiennent à votre disposition, sur rendez-vous, tout au long de l'année scolaire pour tout renseignement ou pour tout problème concernant votre enfant.

7. Aides :

• Aide financière :

Le Conseil d'École a fixé le montant de la Contribution financière annuelle aux activités éducatives à 12 euros pour un enfant (réduite à 20 € au total pour deux enfants et 24 € au total pour trois enfants scolarisés à l'école élémentaire). Cette aide peut bien sûr être plus importante (avis aux généreux donateurs).

L'argent collecté et disponible sera ensuite redistribué par classe, au prorata du nombre d'élèves. Il a pour fonction de financer des projets de classe (bricolages de Noël, Pâques, fêtes des mères et pères, sorties culturelles, spectacles, abonnements à des revues, ...).

Les affiliations des élèves à des associations complémentaires de l'Éducation Nationale (U.S.E.P. et A.O.S.) seront financées par des subventions des collectivités.

• Aide au fonctionnement :

Si vous avez envie de consacrer un peu de temps à l'école (accompagnement aux rencontres sportives*, aux séances de natation et aux sorties éducatives, aide au fonctionnement de la BCD, de la salle d'informatique ou à certaines activités manuelles), signalez-le aux enseignants de vos enfants.

* **PISCINE :** N'oubliez pas, le cas échéant, le passage d'agrément le samedi, 12 septembre à 9h00 à la piscine de Hochfelden

8. Consignes diverses :

• Fréquentation /absence:

La fréquentation scolaire doit être régulière et assidue.

En cas d'absence d'un enfant, les parents sont tenus de prévenir l'école, au début des cours, par l'intermédiaire d'un autre élève ou en téléphonant à l'école. Un message sur le répondeur est possible. Si à 8h30, un enfant absent n'est pas excusé, nous sommes obligés de contacter les Parents. Une excuse écrite est nécessaire par la suite pour régulariser l'absence.

• Manuels/livres :

La coopérative scolaire et la Commune investissent tous les ans dans l'achat de manuels scolaires et de livres. Il est nécessaire de veiller à ce que vos enfants y fassent très attention (cartable rigide ; pas de transport inutile ; les couvrir mais sans ruban adhésif sur la couverture ; ...)

Pour un livre anormalement dégradé, nous nous verrons obligés de vous demander une participation pour son remplacement

• Installations sanitaires :

La Commune a consenti un effort financier important pour entièrement reconstruire (en 2007) les installations sanitaires de l'école élémentaire et les rendre plus fonctionnelles (les élèves ne sont plus obligés de sortir du bâtiment pour y accéder).

Nous demandons votre soutien pour inciter vos enfants à respecter ces lieux.

9. Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur élaboré par l'équipe éducative précise les Droits et les Devoirs des différents partenaires à l'intérieur de l'école. Il est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant.

Remarque : Si vous n'êtes pas en possession de ce document, vous pouvez le réclamer par l'intermédiaire de votre enfant.

10. Calendrier des vacances scolaires pour notre zone (B) :

Aix-Marseille, Amiens, Beaunçon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Toussaint	Novi	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été*
du vendredi	du vendredi	du vendredi	du vendredi	le vendredi
[23-10-09]	[18-12-09]	[06-02-10]	[02-04-10]	[02-07-10]
au jeudi	au lundi	au lundi	au lundi	
[05-11-09]	[04-01-10]	[22-02-10]	[19-04-10]	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

11. Samedis libérés :

Conformément à la réforme ministérielle, les élèves n'auront pas classe les samedis. Les heures de cours ainsi récupérées seront consacrées à l'aide des enfants ayant des difficultés scolaires. Des plages de soutien de 45 minutes, encadrées par les professeurs de l'école, ont été fixées dans notre Circonscription par l'Inspection aux mardis et jeudis après les horaires de classe habituels. Les élèves concernés seront bien sûr informés en temps utile.

12. Grippe A (H1N1) :

Un dépliant intitulé « Vous informer sur la grippe A (H1N1) et la scolarité de votre enfant » sera diffusé dès la rentrée des classes à tous les parents. Il reprend l'essentiel des mesures mises en œuvre pour tous les élèves et rappelle les gestes pour se protéger.

En attendant le plaisir de vous rencontrer personnellement, recevez, Madame, Monsieur mes plus cordiales salutations.

Le directeur,

Jean-Georges WEBER